



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 12703

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les mesures financières destinées à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. En effet, une part importante des demandes de prêts bonifiés à l'installation restent en attente, faute d'autorisation de financement. Cette situation est fort préjudiciable pour les jeunes exploitants qui ne peuvent démarrer leur activité ou se retrouvent rapidement dans l'incapacité d'honorer les factures des investissements engagés. Ce contexte se traduit dans le monde rural par une désaffection de nos jeunes pour les métiers agricoles et, pour les jeunes agriculteurs par une perte de confiance du soutien de l'État. À l'heure où de plus en plus d'exploitations risquent de disparaître en raison de la pyramide des âges, il semble nécessaire d'envoyer aux jeunes générations un signal fort en faveur de l'installation ou de la reprise d'exploitation agricole. Il lui demande alors de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées pour rétablir le financement de ces prêts bonifiés, et ainsi l'installation des jeunes entrepreneurs agricoles.

Texte de la réponse

La hausse des taux bancaires a entraîné l'augmentation mécanique du coût de chaque prêt pour l'État et a accéléré la consommation des crédits budgétaires qui leur étaient réservés. Ainsi, dans certains départements, une consommation des premières enveloppes plus rapide que l'an dernier a pu provoquer une interruption de la distribution des prêts. Des abondements successifs de l'enveloppe ont permis de remédier au fur et à mesure à ces situations de tensions. Devant ces problèmes, l'État a en effet fait un effort particulier. Des redéploiements budgétaires ont permis la délégation d'enveloppes supplémentaires en décembre 2007. Ces dernières délégations ont porté à plus de 81 M les financements nationaux affectés aux prêts installations alors qu'ils ne dépassaient pas 60 M pour l'année 2006. En tenant compte des crédits européens, près de 131 M ont été attribués aux dossiers MTS-JA pour l'année 2007. En 2006, l'ensemble des financements nationaux et européens attribués à ces mêmes prêts a été limité à 105 M. Parmi ces financements, la région Rhône-Alpes bénéficie d'une enveloppe de 5 907 672 au titre de l'année 2007, dont 1 850 000 EUR ont été attribués dans le cadre des dernières délégations de décembre 2007. L'État a donc fait un effort considérable en faveur de l'installation en 2007. Il serait de plus inapproprié d'évoquer un désengagement de l'État puisque les déficits observés dans certains départements ne proviennent en aucun cas d'une réduction des crédits mais bien d'une forte augmentation des besoins. En 2007, plus de 350 M auront globalement été consacrés à la transmission des exploitations agricoles à partir des crédits nationaux et européens.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12703

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7743

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 508